

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE BANK OF AFRICA – BURKINA FASO DU 28 MARS 2024**

AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil d'Administration de **BANK OF AFRICA – BURKINA FASO** en abrégé BOA-BURKINA FASO, société anonyme avec Conseil d'Administration. Capital social : 22 000 000 000 FCFA - Siège Social: Zone d'Activités Commerciales et Administratives (ZACA), Secteur n° 4, Rue Victor OUEDRAOGO - RCCM : BF OUA 2000 B 647; invite l'ensemble des actionnaires de la Banque à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 28 mars 2024 à 10 heures précises** à la **salle WANGO I à l'hôtel LANCASTER (EX LAICO HOTEL) OUAGA 2000**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (AGO)

POINT 1

Approbation des comptes de bilan et de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023

- 1.1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire
- 1.2. Rapports des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée Générale Ordinaire
- 1.3. Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur la reddition des comptes

POINT 2

Approbation des conventions réglementées visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et du GIE et à l'article 45 de la loi portant réglementation bancaire

POINT 3

Affectation du résultat de l'exercice 2023

POINT 4

Distribution des dividendes

POINT 5

Fixation des indemnités allouées aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024

POINT 6

Désignation des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

POINT 7

Pouvoir en vue des formalités



Les documents d'information relatifs à cet ordre du jour seront disponibles à compter du 13 mars 2024, au sein de l'Agence centrale du siège sis à la ZACA, Rue Victor OUEDRAOGO, 01 BP 1319 Ouaga 01, téléphone 00 226 25 30 88 70 à 73.

Le Conseil d'Administration compte sur votre participation à cette Assemblée Générale Ordinaire.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président

Lassiné DIAWARA

